

Quand Sarko faisait la loi en Belgique

MIEUX que l'exil fiscal à la Bernard Arnault, la Belgique a offert un superbe coup d'éponge pénal à un trio d'oligarques kazakhs menacés de condamnations à de lourdes peines de prison. Pour tirer d'affaire les trois hommes, le gouvernement belge a même fait voter une loi sur mesure. Qui n'a servi qu'une fois, et a été modifiée sitôt le dossier réglé...

L'histoire commence alors que Sarkozy est à mi-mandat. Le 6 octobre 2009, le Président se rend au Kazakhstan pour une brève rencontre avec le sympathique dictateur local, Noursoultan Nazarbaïev. Vingt-quatre contrats commerciaux et traités diplomatiques sont signés. Un des accords concerne la société EADS, qui se voit promettre l'achat d'une quarantaine d'hélicoptères et la construction sur place d'une usine d'assemblage. Mais, avant de passer aux travaux pratiques, le président Nazarbaïev de-

mande à son nouvel ami Nicolas un service personnel. Il s'agit de sortir d'un sacré pétrin judiciaire trois puissants hommes d'affaires du cru, qui sont ses copains.

Installés en Belgique, Patokh Chodiev (234^e fortune mondiale à l'époque), Alijan Ibragimov et Alexander Machkevitch dirigent le groupe minier ENRC, qui exploite d'immenses gisements au Kazakhstan. La justice du plat pays reproche aux trois compères d'être impliqués dans une vieille mais vilaine affaire de corruption (l'affaire Tractebel). Ils sont poursuivis pour blanchiment, faux en écriture et association de malfaiteurs.

Barbouze à cheval

Rentré à Paris, Sarko lance sans tarder de savantes manœuvres pour sortir du guêpier belge la fine équipe. Damien Loras, conseiller diplomatique

du Président pour l'Asie centrale, et Claude Guéant, alors secrétaire général de l'Élysée, commencent par confier la « coordination » du délicat dossier au préfet Jean-François Etienne des Rosaies. Ce sexagénaire rondouillard, un brin hâbleur, est un ancien des services secrets qui a enchaîné expéditions en Afrique, passages dans les cabinets ministériels et détachements auprès du très catholique ordre de Malte. Il a fini par être nommé, en 2007, chargé de mission à l'Élysée, où il s'occupe, officiellement, de la « filière équestre et équine ».

Mais, au Château, son vrai dada, c'est de jouer les conseillers de l'ombre auprès de Claude Guéant et de Damien Loras, auxquels il rend régulièrement compte de son travail en Belgique. Il se vante même auprès d'eux de disposer de « *relais au plus haut niveau de la Couronne* ».

Dès la fin 2009, ça cravache

dur, à l'Élysée. Le préfet des Rosaies et Damien Loras rencontrent ainsi Amre Youness, un proche conseiller de Patokh Chodiev, puis le milliardaire belgo-kazakh en personne, auquel les Français proposent de prendre une avocate niçoise, Catherine Degoul. Au printemps 2010, un nouveau Pied-Nickelé entre dans la danse : le sénateur radical Aymeri de Montesquiou-Fezensac d'Artaignan (!), représentant spécial du président de la République pour l'Asie centrale et grand ami du président Nazarbaïev.

Mais tous les efforts diplomatiques et juridiques de ces braves gens tombent sur un os : fermés comme des moules et raidés comme des frites surgelées, les juges belges ont décidé de renvoyer les trois Kazakhs en correctionnelle. Il ne reste donc plus qu'une solution : changer la loi.

Cela tombe bien : une partie du patronat et des élus belges

souhaite justement autoriser, pour les délits économiques, un système de transaction financière qui remplacerait les sanctions pénales, et donc la prison. Le procureur du roi pourrait ainsi abandonner les poursuites en échange du versement d'une somme d'argent.

Guéant à la manœuvre

Claude Guéant, le préfet des Rosaies et Catherine Degoul prennent bientôt langue avec le vice-président du Sénat belge, le libéral Armand De Decker, pour s'assurer que la loi sera vite votée et pourra s'appliquer au dossier kazakh. Pilier du système politique local, De Decker, par ailleurs avocat et bourgmestre d'Uccle, riante cité de la banlieue bruxelloise, jure au « Canard » n'être intervenu que comme... défenseur du milliardaire Patokh Chodiev. En toute indépendance, bien sûr, mais avec efficacité.

Le 14 avril, le texte tant attendu est enfin promulgué par le roi Albert II. Deux mois plus tard, un accord est signé entre le procureur et les avocats de Chodiev et de ses associés : contre 22 millions d'euros, toutes les poursuites sont abandonnées. Une décision qui donne lieu à un bulletin de victoire, estampillé « *Très confidentiel* », adressé à Claude Guéant par le préfet des Rosaies.

Pur hasard : le 27 juin suivant, le Kazakhstan se décide à signer l'accord définitif, qui traînait depuis octobre 2009. EADS lui vend 45 hélicoptères et construira une usine dans cette ex-république soviétique. Epilogue : le 11 juillet 2011, la loi belge taillée sur mesure pour le trio kazakh est modifiée et rendue plus restrictive. Du cousu main...

Hervé Liffra